



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carrière

Question écrite n° 88268

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nécessité d'accentuer les recommandations sur la parité professionnelle dans les ministères et notamment au sein du ministère des affaires étrangères et européennes. Le ministère des affaires étrangères et européennes est important du point de vue de l'image qu'il projette de notre pays à l'étranger. Depuis deux ans, le nombre de femmes accédant à des postes d'ambassadeurs a été multiplié par trois. Cette préoccupation n'est pas nouvelle en la matière. En effet, le document d'orientation stratégique « Genre », adopté en décembre 2007, avait fixé le cadre de l'action de la France en matière de prise en compte de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes dans sa politique de coopération. Il avait été élaboré à l'issue d'une concertation menée au sein de la plateforme « Genre et développement ». La parité ne doit pas être simplement instituée au plus haut niveau, mais elle doit avoir une visibilité dans les postes intermédiaires. Le réseau culturel et de coopération est une vitrine de notre pays avec ses 6 000 agents. Les postes de directeurs d'Institut, de conseiller culturel, de proviseurs de lycée devraient également observer cet effort. Il aimerait savoir si des politiques publiques concrètes sont proposées pour que dans les nominations de ces postes, la variable genre soit également prise en compte.

Texte de la réponse

La féminisation du réseau culturel et de coopération constitue un objectif essentiel du MAEDI. Le nombre de femmes recrutées a augmenté ces dernières années. Les femmes représentent 42 % des agents recrutés en 2015 contre 29 % en 2011. Sur les 330 postes à pourvoir en 2015 au sein du réseau, les candidatures se sont réparties de manière équitable entre hommes et femmes (47 % de candidates). Toutefois les candidatures féminines restent moins nombreuses sur les postes d'encadrement : 32 % des candidatures pour les postes de conseillers de coopération et d'action culturelle (incluant également les postes de conseillers adjoints ou conseillers régionaux de coopération et d'action culturelle) et 42 % pour les postes de directeurs d'Institut français. La féminisation est progressive mais réelle pour les postes de conseillers de coopération et d'action culturelle. En 2011, 8 % des candidats retenus étaient des femmes (incluant les postes de conseillers adjoints ou régionaux). Elles représentent 18 % des agents recrutés en 2015. Pour 2016, le constat est le même : une répartition des candidatures relativement équilibrée sur l'ensemble des postes (45 % de candidatures féminines) mais des candidatures féminines nettement moins nombreuses sur les postes d'encadrement (25 % de candidatures reçues pour les postes de Conseiller de coopération et d'action culturelle). L'enjeu de la féminisation porte donc, d'une part, sur l'attractivité de ces métiers pour les femmes et, d'autre part, une politique volontariste du MAEDI : à compétence égale priorité est accordée aux candidatures féminines. La question de la parité, intégrée dans le contrat d'objectifs et de moyens (2016-2018) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avec le MAEDI, est également un souci constant de l'Agence quel que soit le type de recrutement. Dans les 74 établissements en gestion directe et les 156 établissements conventionnés avec l'AEFE, la part des femmes parmi les proviseurs est en progression depuis 2009/2010, passant de 23,2 % à 29,5 % en 2014/2015 (très proche du taux du MENESR, qui est de 30 %). Pour 2015/

2016, les femmes représentent 25,4 % des proviseurs en raison d'un nombre plus faible de candidatures. Pour la rentrée 2016, 24,2 % de femmes ont été recrutées sur un vivier de départ de 22,5 % de candidates.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88268

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6927

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2681